

L'industrie américaine de la Défense profite à plein de l'effet Trump

DÉFENSE

Les principaux acteurs du secteur voient leur carnet de commandes grimper.

Et les dépenses militaires américaines devraient continuer d'augmenter.

Nicolas Rauline

@nrauline

Bureau de New York

Si les observateurs sont encore divisés sur l'existence d'un « Trump bump » pour l'économie américaine, le secteur de la Défense est, sans conteste, l'un des premiers bénéficiaires de la politique de la Maison-Blanche. La vague de résultats trimestriels de ces derniers jours en a encore apporté la preuve.

Boeing, porté par ailleurs par ses activités dans le transport aérien, a ainsi relevé ses prévisions annuelles, après avoir publié des bénéfices en hausse de 37 % sur l'année, bien au-dessus de la cible visée par les analystes. Le groupe vise désormais un chiffre d'affaires compris entre 98 et 100 milliards de dollars en 2018, dopé par les commandes de la Défense, pour un profit autour de 15 dollars par action, 4 % supérieur aux prévisions précédentes.



Donald Trump, ici en visite chez Boeing. Photo Mandel Ngan/AFP

Même embellie chez Northrop Grumman. Le cinquième groupe d'armement aux Etats-Unis a, lui aussi, relevé ses objectifs, grâce notamment à de nouveaux contrats avec le Pentagone. Il table désormais sur un chiffre d'affaires de 30 milliards de dollars en 2018, avec une marge opérationnelle de 12 %, contre 11 % auparavant.

Quant au leader américain Lockheed Martin, il a revu à la hausse ses prévisions de profits et une croissance de 5 à 6 % l'an prochain. « Les premières perspectives pour l'année 2019 partent du principe que le gouvernement américain va continuer de soutenir et de financer nos programmes clés », a expliqué la société lors de la présentation des résultats.

Ces performances ont été portées par l'augmentation du budget américain de la Défense. Depuis son arrivée à la Maison-Blanche, Donald Trump a obtenu du Congrès une nette augmentation des fonds, alors qu'ils avaient eu tendance à baisser sous le deuxième mandat de Barack Obama. Cette année, le budget du Pentagone a

Les chiffres clefs

2.000

MILLIARDS DE DOLLAR
Le montant que pourraient atteindre, selon Deloitte, les dépenses de défense dans le monde en 2022.

37 %

LA HAUSSE
des prévisions de bénéfices pour Boeing cette année.

dépassé les 700 milliards de dollars, un record. Et, si une baisse de près de 5 % a été évoquée pour le budget de l'an prochain, les analystes n'y croient guère : ce ne serait qu'une base de départ, appelée à grossir lors des négociations avec le Congrès.

Au niveau mondial, les dépenses devraient aussi continuer à augmenter, portées par la Chine, l'Inde et le Japon, sur un rythme moyen de 3 % par an d'ici à 2022, selon Deloitte, pour atteindre les 2.000 milliards.

Vague de consolidation

Pour faire face à cet afflux de commandes, les « big 5 » américain, constitués historiquement de Lockheed Martin, Boeing, General Dynamics, Raytheon et Northrop Grumman, s'organise. Une vague

de consolidation et d'investissements en R & D a touché le secteur ces derniers mois. General Dynamics a ainsi mis la main sur CSRA, un spécialiste de la cybersécurité, pour 9,6 milliards de dollars, Northrop a racheté le fabricant de missiles et de lanceurs Orbital ATK pour 7,8 milliards...

Et le club des cinq va accueillir un sixième membre : L3 et Harris Corp. ont fusionné il y a quelques semaines, pour constituer un groupe au chiffre d'affaires d'environ 16 milliards de dollars cette année, pour une valorisation dépassant les 33 milliards.

Depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, les principaux acteurs du secteur ont vu leur capitalisation augmenter : Lockheed Martin et Northrop Grumman de 15 %, Raytheon de 18 %, Boeing de 120 %... Les perspectives demeurent alléchantes pour les marchands d'armes. Washington veut accélérer la création d'une « force armée de l'espace ».

Et malgré des appels, y compris dans les rangs républicains, à réduire les ventes à l'Arabie saoudite, l'affaire Khashoggi n'a pour l'instant pas débouché sur de réelles sanctions. « Le scénario le plus plausible serait de repousser les échéances des accords en place et d'instaurer un moratoire sur les nouveaux accords jusqu'à ce que la tempête géopolitique se calme », estime l'analyste de CFRA, Jim Corridore, dans une note. ■

annonces judiciaires & légales

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

Par arrêté en date du 9 octobre 2018, M le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de modification du PLU des Clayes-sous-Bois pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates et aux mêmes horaires précités d'ouverture au public sur un poste informatique accessible d'une part, à la Mairie des Clayes-sous-Bois et d'autre part, à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par M le Commissaire-enquêteur destiné à cet effet.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du lundi 29 octobre 2018, 14h00 au vendredi 30 novembre 2018, 12h00.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : https://www.enquetespubliques.com/Enquetes2RDEPOT=EP18461

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.enquetespubliques.com/Enquetes2RLIRE=EP18461

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Des observations écrites pourront être adressées à M le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'urbanisme et de la prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118-78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : modifplu.lesclayessousbois@sav.fr

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

M le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie des Clayes-sous-Bois :

- Lundi	29 octobre	2018	de	14h00	à	17h00,
- Mercredi	7 novembre	2018	de	14h00	à	17h00,
- Lundi	19 novembre	2018	de	17h00	à	20h00,
- Samedi	24 novembre	2018	de	9h00	à	12h00,
- Vendredi	30 novembre	2018	de	9h00	à	12h00

(clôture de l'enquête).

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie des Clayes-sous-Bois, dans les panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Cet avis sera notamment affiché sur les sites concernés par le projet de modification ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de la commune des Clayes-sous-Bois et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux adresses suivantes : www.lesclayessousbois.fr et www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1, les registres seront clos et signés par M le Commissaire-enquêteur.

Dès réception des registres et des documents annexés, le Commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet de Saint-Quentin-en-Yvelines, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

Une copie du rapport du Commissaire-enquêteur sera adressée à Mme la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie des Clayes-sous-Bois et au siège de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces au Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M Sylvain REMONDI (tél : 01.39.44.82.68 - sylvain.remondi@sav.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

EP18-461

enquete-publique@publegal.fr

Novartis multiplie les alliances contre la « maladie du foie gras »

SANTÉ

Le groupe suisse va combiner un de ses produits en développement avec trois molécules de Pfizer.

Catherine Ducruet

@CDucruet

Novartis confirme son intérêt pour la NASH (l'acronyme anglais pour la stéatopathie non alcoolique), « la maladie du foie gras », qui touche plus de 10 % de la population des pays développés et de 3 à 6 millions de personnes en France. Le groupe suisse vient de signer un accord avec l'américain Pfizer, dont les termes financiers n'ont pas été dévoilés. Objectif : combiner trois molécules de Pfizer, encore au stade préclinique, avec le tropifexor de Novartis, actuellement en Phase IIb des essais cliniques, en combinaison avec le cenicriviroc d'Allergan.

Novartis a aussi engagé une collaboration avec Conatus Pharma, une biotech américaine spécialisée dans les maladies du foie pour tester le tropifexor avec une molécule de cette dernière. « Différents facteurs contribuent à la progression de la maladie », explique Eric Hughes, qui dirige la recherche clinique de Novartis en immunologie, hépatologie et dermatologie. Il est donc difficile de la soigner avec un seul produit. C'est pourquoi nous multiplions les partenariats afin de nous

attaquer à la maladie à travers différents mécanismes », poursuit-il.

Régime trop riche

La NASH, qui n'est reconnue comme une maladie à part entière que depuis 2012, avec les premières recommandations américaines, est en passe de devenir un problème majeur de santé publique parmi les populations ayant un régime alimentaire trop riche. Etroitement associée à l'obésité et au diabète, elle évolue dans 20 % des cas vers la cirrhose et pourrait devenir, d'ici à 2020, la première cause de greffe du foie.

Etroitement associée à l'obésité et au diabète, la maladie évolue dans 20 % des cas vers la cirrhose et pourrait devenir, d'ici à 2020, la première cause de greffe du foie.

Aucun traitement n'est actuellement disponible, mais ce marché potentiel de 20 milliards à 35 milliards de dollars (de 18 milliards à 31 milliards d'euros), suscite les convoitises, après avoir longtemps été laissé aux biotech comme l'américain Intercept ou le français Genfit. Les plus grands laboratoires l'ont maintenant découvert, comme Gilead, Allergan, Novo, BMS et donc Novartis, d'ailleurs un temps soupçonné de visées sur Genfit.

Il faut dire qu'un produit qui s'adjugerait seulement 20 % de ce marché pourrait réaliser de 4 à 7 milliards de dollars de revenus par an. Pour l'instant, Genfit le dispute à Intercept dans un mouchoir de poche, avec les premiers résultats de l'étude de Phase III sur l'élafibranor attendus à la fin 2019, et une possible commercialisation début 2020. ■

3 à 6

MILLIONS

de personnes seraient touchées par la maladie en France.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.